

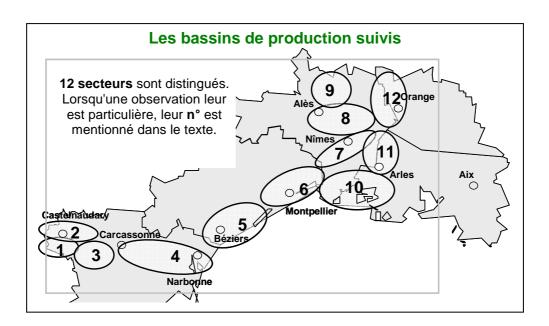


Grandes Cultures Semences - N° 2 16 février 2016

L'essentiel

Colza:

- * Maladie :
 - présence d'oïdium sur les vieilles feuilles de colza sans nuisibilité
- * Ravageurs : faible pression des charançons de la tige du colza depuis 10 jours Présence de méligèthes sur l'ouest audois



Climat

L'hiver doux persiste, les précipitations autour de 20mm ont été bénéfique entre Narbonne et Montpellier, mais les réserves en eau sont loin d'être comblées.

Sur les autres secteurs les pluies ont été plus abondantes.



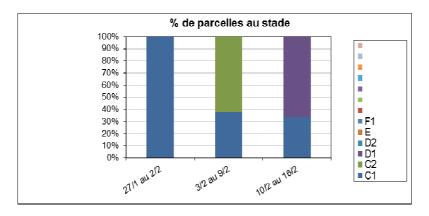


Grandes Cultures Semences - N° 2 16 février 2016



Stades et Etat des cultures

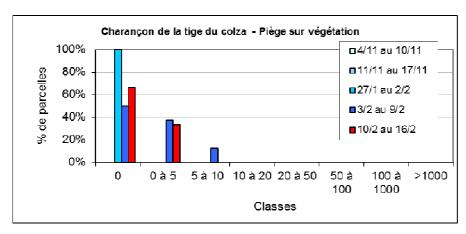
- Les colzas sont au stade D1pour 70% des surfaces
- Le développement végétatif des colzas est important sur l'ensemble de la zone
- Le problème le plus important est l'état des réserves en eau des sols superficiels du littoral. Pour le reste de la zone les RU se sont reconstituées depuis les pluies de ces dernier jours.



Ravageurs: analyse du risque

Sur la période du 4 au 16 février : Les observations saisies sur 6 parcelles (secteurs 1,2,3,8 et 9) de l'ouest Audois au nord du Gard en passant par Nîmes et la bordure littorale ont noté des captures de Charançons de la tige du colza. Les captures se situent entre 0 et 5 insectes suivant les secteurs pour 35% des parcelles.

La pression est faible mais le stade de sensibilité est atteint sur toutes les zones







La vigilance est de mise, les températures de milieu de journée sont favorables aux vols de charançons,

RAPPELS

Stade de sensibilité : le stade (C2 apparition de la tige) sera atteint sur toutes les zones dès la fin de la semaine



Le seuil de nuisibilité : la présence du charançon de la tige du colza est un risque Rappels

Les charançons de la tige sont très difficiles à repérer au niveau des plantes après leur arrivée. Leur nuisibilité est engendrée par la désorganisation des tissus des tiges suite aux dépôts des œufs, dépôts qui nécessitent la présence des insectes, la maturité des femelles (aptitude à la ponte) avec une période de risque qui commence quand ces conditions sont réunies et seulement à partir du décollement de la tige lors du passage du stade C1 au stade C2 (apparition des entre-nœuds).

Méligèthe

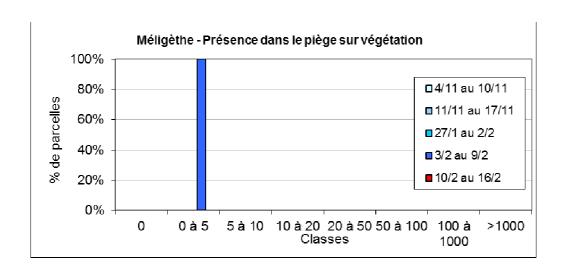
Les premiers individus, en nombre très limités, ont été observés dans les cuvettes principalement (et sur les variétes très précoces avec les premières fleurs) dans l'ouest Audois.

Période de risque : du stade D1 (boutons floraux accolés) au stade E (boutons séparés). **Seuil de nuisibilité :** Un seuil unique n'est pas suffisant, il doit être modulé selon l'état sanitaire de la plante, le stade, le contexte pédo-climatique, le nombre de méligèthes/plante et les capacités de compensation de la culture





Grandes Cultures Semences - N°2 16 février 2016



Publication de la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Directeur de publication : Denis CARRETIER Rédacteur en chef : Myriam GASPARD

Comité de rédaction : Philippe BRAUN (Arvalis), Gilles BEUGNIET (Terres Innovia), Gilles TERRES & Jean-Michel GILLOT (CA11),

Alain ALLIES (CA34), Thierry PIANETTI (CA30), Alain FAURE (SRAL).

Rédigé en collaboration avec: CAPL, Chambres d'Agriculture du Languedoc-Roussillon, Coopérative d'ALES, Coopérative BOLLENE-BARJAC, Coopérative La CAVALE, Ets MAGNE, Ets MAURIN, Ets PCEB, Ets PERRET, Ets TOUCHAT, Ets VIDAL Appro Services, SUD CEREALES.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. LA CRA-LR dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.